

les premiers temps de la législation, le général passait fréquemment ses soirées chez le chef du pouvoir exécutif, son ami de vingt ans; mais s'étant avisé de lui demander le maréchalat, il s'attira de la part de Thiers un refus qu'il ne lui pardonna pas. Thiers alléguait les tristesses de notre situation militaire, la difficulté de créer de nouveaux dignitaires; puis, en face de sollicitations plus pressantes, produisit une délibération négative du conseil des ministres. « Le bâton de maréchal, impitoyablement refusé, fut, écrivit plaisamment un biographe, une des causes déterminantes du 24 mai et du bon tour que joua le général Théodule à son vieil ami Adolphe, « le tour du bâton. » Après avoir été mêlé à un violent incident de la discussion de la loi sur l'armée, où il reprocha à Denfert-Rochereau d'avoir habité une casemate de Belfort pendant le siège de la place, et où il échangea avec le colonel d'amères paroles (20 mai 1872), Changarnier figura au nombre des délégués de la droite chargés de signifier à Thiers leur mise en demeure (20 juin); puis il interpella le gouvernement sur le discours de Gambetta à Grenoble, et attaqua directement le chef du pouvoir (novembre). Ce fut encore à son initiative que l'on dut l'interpellation (mai 1873) signée par 330 députés de la droite sur la récente formation d'un ministère qui inclinait vers le centre gauche; cette interpellation amena la chute de Thiers, le 24. Tout dévoué à la politique « de combat » suivie par M. de Broglie, il l'appuya de son mieux, et s'occupa en même temps avec zèle des préparatifs de fusion ainsi que du projet de constitution monarchique élaboré par les chefs de la droite, en attendant le succès définitif de leurs espérances: M. Changarnier était membre du comité des *Neuf*. En présence du refus nettement exprimé par le comte de Chambord d'adhérer aux transactions qui lui étaient soumises, le général Changarnier proposa de confier pendant dix ans le pouvoir exécutif à M. de Mac-Mahon, puis il se rallia à la combinaison du Septennat (novembre 1873). Il remporta son dernier triomphe oratoire en décidant ses collègues à prendre des vacances de quatre mois: dans un langage bucolique, il leur rappelait la douceur des frais ombrages et des plages tièdes, et citait avec une légère inexactitude, le vers du poète latin:

*Ducere sollicite jucunda otia (sic) vite.*

Changarnier vota contre les lois constitutionnelles. Le 10 décembre 1875, il fut élu sénateur inamovible par l'Assemblée nationale avec 365 voix sur 630 votants. Il fit partie jusqu'à sa mort de la droite du Sénat, et manifesta une dernière fois son éloignement pour les idées démocratiques en présidant le comité central conservateur qui combattit, d'ailleurs sans succès, les candidatures républicaines aux élections législatives de 1876. Il succomba (février 1877) à une attaque d'apoplexie sévère. Ses obsèques furent célébrées aux Invalides. — Retraité avec le grade de général de division, le 4 août 1852, il était, en outre, depuis le 5 avril 1849, grand officier de la Légion d'honneur.

**CHANORIER (JEAN)**, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Lyon (Rhône), le 15 novembre 1746, mort à Croissy (Seine-et-Oise), le 29 mai 1806, fut receveur général des finances. Le 27 germinal an VII, il fut élu par le département de Seine-et-Oise député au Conseil des Cinq-Cents. Il devint, après la session (9 frimaire an VIII), administrateur de la caisse

d'amortissement. — Chanorier était membre de l'Institut (section des sciences mathématiques et physiques). Il s'était occupé d'agriculture et de la théorie et de la pratique, et avait collaboré aux « Annales de l'agriculture française. » Il avait fait aussi d'intéressantes expériences sur les laines, et on lui doit un *Mémoire sur un drap bleu teint en laine, (sic)* fabriqué avec les toisons du troupeau de race pure d'Espagne, établi à Croissy-sur-Seine en 1786: cet opuscule est inséré dans le tome II des anciens mémoires de l'Institut.

**CHANSON (ANTOINE)**, député de 1835 à 1839, né à Paris, le 5 août 1838, fit son droit, et exerça la profession d'avocat de 1863 à 1867; puis il acquit une charge d'avoué à Saint-Flour, et la dirigea jusqu'en 1893. A cette date, il rentra au barreau. Avant les événements de 1870, M. Chanson était demeuré étranger à la politique. Elu conseiller municipal de Saint-Flour en 1873, et nommé adjoint en 1876, il se déclara républicain et donna sa démission au Seizo-Mai. En octobre 1877, il fut réintégré dans sa situation d'adjoint; puis il devint conseiller général du Cantal en 1880, et fut enfin porté, lors des élections législatives de 1885, sur la liste « républicaine progressiste » de ce département. Elu le 4<sup>e</sup> et dernier, au second tour (18 octobre), par 18,895 voix (41,652 votants, 61,184 inscrits), M. Chanson vota dans la législature avec les opportunistes de la Chambre. Dans la dernière session, il s'est prononcé contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

**CHANTAGREL (JEAN)**, député de 1835 à 1839, né à Saunillanges (Puy-de-Dôme), le 14 avril 1822, fit ses études de droit à Paris, et s'établit professeur libre de droit, spécialement pour les aspirants à l'auditorat au Conseil d'Etat. Il assista au siège de Paris (1870-71) comme volontaire dans la garde nationale, fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme en 1880, et se porta candidat républicain radical aux élections législatives du 4 octobre 1885. Il fut nommé le 8<sup>e</sup> sur 9, par 75,033 voix sur 132,128 votants et 169,323 inscrits, siégea à la gauche radicale et s'associa à tous les votes de ce groupe: pour l'expulsion des princes, contre les ministères Rouvier et Tirard, etc. Dans la dernière session, il s'est prononcé contre le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

**CHANTAIRE (PIERRE-LAURENT)**, député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Mirecourt (Vosges), le 27 novembre 1743, mort à Mirecourt, le 13 avril 1814, était au moment de la Révolution conseiller au présidial de Mirecourt. Elu, le 31 mars 1789, par ce bailliage, député du tiers aux Etats-Généraux, il fit partie de la majorité de la Constituante, demanda, le 11 avril 1791, la réduction du traitement des ministres, et exprima, le 9 juin, l'avis « qu'aucun membre du corps législatif

ne pût aller prendre le commandement des armées sans en avoir obtenu l'autorisation de la législature ». Vers la fin de la session, Chantrel fut élu (4 septembre 1791), 1<sup>er</sup> haut juré dans son département. En l'an VIII, il fut nommé commissaire près le tribunal civil de Mirecourt.

**CHANTELAUZE** (JEAN-CLAUDE-BALTHAZAR-VICTOR DE), député de 1827 à 1830 et ministre, né à Montrison (Loire), le 10 novembre 1787, mort au château de Beauplan (Loire), le 10 août 1859, se fit connaître, en 1814, par une brochure très libérale sur le projet de constitution que le Sénat conservateur venait de soumettre à Louis XVIII; il fut alors nommé substitut du procureur du roi à Montrison, et donna ostensiblement sa démission pendant les Cent-Jours, ce qui lui valut, à la seconde Restauration, les fonctions d'avocat général à la cour de Lyon (25 octobre 1815), et la croix de la Légion d'honneur (1821); procureur général à la cour de Douai (21 juillet 1826), puis trois mois après, à la cour de Riom, il fut, le 17 novembre 1827, élu député dans le 1<sup>er</sup> arrondissement électoral de la Loire (Montrison), par 65 voix sur 128 votants et 190 inscrits, contre M. Batault de Pommerol, député sortant, 56 voix. Il ne fut admis définitivement que le 11 février 1828, son élection ayant soulevé quelques difficultés au sujet de la possession animale. Il fut rapporteur de la proposition de Cony demandant la réélection de tout député appelé à des fonctions salariées, et conclut à l'adoption: « Soumettre, dit-il, les ministres à la réélection, les placer en présence de leurs commentants, c'est affermir en eux la foi politique. » Nommé, le 17 avril 1828, membre de la commission de la loi sur la presse, il réclama, dans la discussion du projet sur les listes électorales, la prolongation des périodes électorales et la séparation complète des listes d'électeurs d'avec la liste de jurés; dans la discussion du budget (2 juillet), il demanda que les fonctions de juge de paix fussent honorifiques, comme en Angleterre. La session de 1829 le vit monter à la tribune dans la discussion des projets de loi sur la pêche fluviale, sur le monopole des tabacs, sur la dotation de la Chambre des pairs, sur l'organisation des conseils d'arrondissement et de département; il combattit sur cette dernière question le projet du ministère, qu'il taxa de « tentative périlleuse »; dans une discussion précédente il avait dit: « Le ministère a donné assez de preuves de son attachement aux principes constitutionnels; je désire seulement qu'il n'aille pas trop loin dans la carrière où il est entré. » Cette attitude trouva sa récompense dans l'appui que lui donna le cabinet Polignac. A l'ouverture de la session de 1830, porté par les ministériels, M. de Chantrel obtint 116 voix pour la présidence de la Chambre. Dans le comité secret du 15 mars, il protesta contre le projet d'adresse hostile au ministère; M. de Courvoisier, un des ministres, ayant donné sa démission (mai 1830), Charles X. fit offrir les sceaux à M. de Chantrel, qui hésita beaucoup à accepter, mais qui se laissa gagner (19 mai). Réélu, le 23 juin, dans le collège électoral de Montrison, par 132 voix sur 223 votants et 246 inscrits, contre M. Lachèze, conseiller de préfecture, 87 voix, il préta résolument son concours aux tentatives de résistance du cabinet, et signa les ordonnances du 25 juillet, non sans émotion, mais sans se prononcer dans le Conseil ni pour ni contre. Il suivit le roi jusqu'à Rambouillet, et, après l'abdication, se retira

aux environs de Tours. Arrêté et conduit à Tours, il se réclama vainement de l'inviolabilité attachée à son titre de député, et fut mis en prison, d'où il fut extrait, le 26 août, pour être amené à Vincennes. Le 10 décembre, les ex-ministres furent transférés au Luxembourg, et comparurent le 15 décembre, devant la Chambre des pairs; malgré l'éloquente défense de M. Sauzet, M. de Chantrel fut condamné, le 22, avec MM. de Peyronnet et Guernon-Ranville, à la prison perpétuelle, à l'interdiction légale et aux frais du procès, et subit sa peine au château de Ham. L'amnistie provoquée par le ministère Molé (1838) l'en fit sortir; il vécut depuis dans une profonde retraite.

**CHANTEMERLE** (LOUIS-GASPARD-LAURENT-JACQUELOT DE), sénateur de 1876 à 1885, né à Coulanges (Allier), le 16 février 1818, exerça à Jaligny, dans le même département, les fonctions de juge de paix. Maire de Cindré et représentant du canton de Jaligny au conseil général de l'Allier, il fut, en outre, le 30 janvier 1876, élu sénateur du département, par 203 voix conservatrices sur 388 votants, le premier sur trois. (Le plus favorisé des trois candidats républicains, M. Patissier, avait obtenu 188 suffrages.) M. de Chantemerle prit place à droite, et vota jusqu'en 1885 avec les monarchistes du Sénat, notamment, pour la dissolution de la Chambre des députés (1877), pour le gouvernement du Seize-Mai, contre le ministère Dufaure (1879), contre l'article 7 et les lois sur l'enseignement (1880), contre la nouvelle loi (1882) sur le serment judiciaire, contre la réforme de la magistrature (1883), contre le rétablissement du divorce (1884), etc. Il se représenta au renouvellement partiel du 6 janvier 1885, mais échoua avec 286 voix contre 422 obtenues par le moins favorisé des élus républicains, M. Chantemille.

**CHANTEMILLE** (JOSEPH), député de 1876 à 1885, membre du Sénat, né à Saint-Sauvier (Allier), le 23 avril 1827, appartient à une famille républicaine: un de ses cousins fut proscrit lors du coup d'Etat. Riche négociant, M. Chantemille n'avait guère d'antécédents politiques lorsqu'il fut, après les événements de 1870, choisi pour maire de Montluçon et pour représentant de ce canton (est) au conseil général de l'Allier. Il devint vice-président du conseil général, et, le 20 février 1876, fut porté, par les républicains, candidat à la Chambre des députés dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Montluçon; il fut élu par 8,312 voix (12,824 votants, 10,348 inscrits). Aux élections générales précédentes, celles du 8 février 1871, il avait obtenu, sur une liste républicaine, 30,137 voix contre 49,741 accordées au dernier élu des conservateurs, M. de Montlaur. Après avoir siégé à gauche et fait partie des 363, M. Chantemille fut réélu par le même collège avec 9,200 voix, contre M. Mony, ancien député bonapartiste, candidat officiel du Seize-Mai, 5,939. M. Chantemille prit assez rarement la parole à la Chambre et vota avec la gauche modérée: pour les invalidations des députés de la droite, pour l'ordre du jour de confiance au ministère Dufaure (20 janvier 1879), pour l'élection de M. Grévy à la présidence de la République, pour l'amnistie partielle, pour l'invalidation de l'élection Blanqui, pour le retour du Parlement à Paris, pour l'article 7 et pour l'application des décrets aux congrégations, pour les lois nouvelles sur la presse et sur le droit de réunion. Réélu le 21 août

1881, par 7,408 voix (12,400 votants, 19,274 inscrits), contre 4,219 à M. Boissière, il reprit son rang dans la majorité opportuniste, appuya les ministères Gambetta et Ferry, se prononça contre l'amendement Jules Roche sur l'élection d'un maire de Paris, contre l'abrogation du Concordat, contre l'élection de la magistrature, contre la révision intégrale de la Constitution, pour les crédits du Tonkin, etc. Avant la fin de la législature, M. Chautemille passa de la Chambre des députés au Sénat. Il fut, en effet, le 6 janvier 1886, élu sénateur de l'Allier par 422 voix sur 836 votants; son concurrent était M. de Chantemerle, conservateur, sénateur sortant (*V. p. haut*). Il vota régulièrement avec la gauche du Sénat, et se prononça, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats commis contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

**CHANTÉRAC** (BONAVENTURE-PAUL LA-CORRE, COMTE DE), député au Corps législatif de 1852 à 1855, né à Marseille (Bouches-du-Rhône), le 8 avril 1806, mort au château de Fontblanche (Bouches-du-Rhône), le 6 décembre 1883, était issu d'une famille du Périgord. Il étudia le droit à Paris et s'établit d'abord comme avocat à Marseille. Il fit partie, à plusieurs reprises, du conseil de son ordre, et fut choisi comme bâtonnier en 1847; il avait rempli pendant quelque temps un poste de juge suppléant. Membre du conseil municipal de Marseille depuis 1840, adjoint au maire à la fin de 1848, puis maire de la ville en 1849, il conserva ce dernier titre jusqu'en 1854: son administration fut marquée par une réglementation nouvelle des halles et marchés, par l'établissement d'un marché aux bestiaux, par la construction d'un abattoir, par la continuation et l'achèvement du canal de Marseille, dont la dépense totale s'est élevée à plus de 50 millions, par l'exécution de la promenade connue sous le nom de *la Corniche*, qui longe le bord de la mer sur une étendue d'une demi-lieue, etc. En 1850, il eut à lutter contre l'effervescence populaire soulevée par les mesures de la municipalité contre l'intendance sanitaire, antique institution à laquelle les Marseillais étaient attachés. Dévoté au gouvernement de L.-N. Bonaparte, M. de Chantérac fut son candidat aux élections du Corps législatif le 29 février 1852: la 1<sup>re</sup> circonscription des Bouches-du-Rhône le choisit pour député par 12,502 voix (20,874 votants, 43,326 inscrits), contre 2,048 à M. Sauvayer-Barthélémy et 5,805 à M. Barthélémy, ex-maire de Marseille et ancien représentant. Il s'associa au rétablissement de l'Empire et fit partie de la majorité dynastique, jusqu'au 15 juin 1854, époque à laquelle il fut nommé conseiller d'Etat. Membre du comité de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes, M. de Chantérac fut chargé plusieurs fois, comme rapporteur ou comme commissaire du gouvernement, de défendre les projets de loi relatifs aux grands travaux exécutés à Lyon, Marseille, etc. — M. de Chantérac fit partie du conseil général des Bouches-du-Rhône, qu'il présida pendant 18 années. — Commandeur de la Légion d'honneur (janvier 1861), il fut admis à la retraite, comme conseiller d'Etat, le 12 novembre 1873.

**CHANTRIER** (JEAN-BAPTISTE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Beaune

(Côte-d'Or), le 2 avril 1759, mort à Beaune le 8 décembre 1836, appartenait à la magistrature comme procureur impérial dans sa ville natale, après y avoir rempli les fonctions de juge de paix et de commissaire du gouvernement près le tribunal, lorsqu'il fut, le 9 mai 1815, élu représentant de l'arrondissement de Beaune, par 57 voix sur 89 votants, à la Chambre dite des Cent-Jours. Il ne reprit pas ses fonctions de magistrat après la législature.

**CHANZY** (ANTOINE-EUGÈNE-ALFRED), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, sénateur inamovible de 1875 à 1883, né à Nouart (Ardennes) le 18 mars 1823, mort à Paris le 4 janvier 1888, descendait d'une famille établie depuis longtemps dans les Ardennes. Son grand-père était un simple cultivateur; son père s'était engagé sous le premier Empire, et après avoir servi, jusqu'au grade de sous-officier (et non de capitaine de cuirassiers, comme l'ont prétendu plusieurs biographies), était devenu receveur des contributions directes à Nouart, (canton de Bazancy, arrondissement de Vouziers). Le jeune Chanzy suivit quelque temps les classes du collège de Sainte-Menehould; puis il résolut, à seize ans, d'entrer dans la marine, et débuta (1839) en qualité de mousse sur le vaisseau le *Neptune*: il fit, comme novice timonier, la croisière d'Orient de 1839-1840, dans l'escadre du contre-amiral Lalaude; mais le métier de marin ne lui plaisait pas, il le quitta pour s'engager, cette fois, au 5<sup>e</sup> régiment d'artillerie, en garnison à Metz. En même temps, il complétait ses études au lycée de cette ville, et se faisait bientôt admettre à l'Ecole de Saint-Cyr (1841). Il en sortit sous-lieutenant, fut envoyé en Afrique, au régiment de zouaves que commandait alors Cavagnac (octobre 1843), et resta, en Algérie, sans interruption, pendant seize années (de 1843 à 1859), guerroyant sous les ordres de Cavagnac, puis de Ladmiraal, lieutenant au 43<sup>e</sup> de ligne en 1848, officier d'ordonnance du gouverneur général Charon, capitaine au 1<sup>er</sup> régiment de la légion étrangère en 1851, chevalier de la Légion d'honneur en 1852, chef du bureau arabe de Tlemcen, où Bazaine l'avait précédé, et enfin chef de bataillon (25 août 1856) au 23<sup>e</sup> de ligne. C'est avec ce régiment qu'il fit la campagne d'Italie, dans la première brigade de la 3<sup>e</sup> division du 3<sup>e</sup> corps d'armée; il assista aux batailles de Magenta et de Solferino. Il prit part ensuite à l'expédition de Syrie, comme lieutenant colonel au 71<sup>e</sup> de ligne, fut promu officier de la Légion d'honneur, puis fut compris, au retour, parmi « les militaires des divisions d'occupation à Rome », commandées par le général de Goyon. Il y demeura près de trois ans et eut de fréquentes entrevues avec le pape Pie IX, à qui il présenta sa femme et sa fille. Chanzy ne quitta Rome que pour rentrer en Algérie. Colonel du 48<sup>e</sup> de ligne, il contribua à la répression de la grande insurrection arabe, passa au 92<sup>e</sup>, puis fut promu (14 décembre 1863) général de brigade et chargé du commandement de la 3<sup>e</sup> subdivision de la province d'Oran à Sidi bel Abbès: il avait alors quarante-cinq ans. Un décret du 2 juin 1870 le nomma commandeur de la Légion d'honneur: son nom figura en tête des militaires promus ou nommés dans l'ordre qui « s'étaient fait remarquer pendant l'expédition du sud-ouest en Algérie. »

À la première nouvelle de la déclaration de guerre à la Prusse, le général Chanzy sollicita du général Lebecq un commandement, qui ne lui fut pas accordé. Ce fut seulement après le

4 septembre et sur la recommandation écrite du maréchal de Mac-Mahon, alors prisonnier, que Chanzy fut, le 20 octobre 1870, nommé général de division; son rôle grandissant de jour en jour, il devint en peu de temps commandant en chef du 16<sup>e</sup> corps, et enfin de la deuxième armée de la Loire : cette dernière nomination date du 5 décembre 1870. Sous ce titre même : *La deuxième armée de la Loire*, (1871), il a fait de cette mémorable campagne un récit qui, de l'aven de nos ennemis, est une œuvre exacte et impartiale; le livre eut sept éditions successives et fut traduit en allemand; la publication du grand état-major de Berlin le cite fréquemment comme une des sources les plus véridiques. Au moment où Chanzy revenait d'Algérie, pour devenir un des chefs de la défense nationale, il ne restait plus à la France de troupes régulières. Déjà les Allemands avaient envahi la Beauce; un commencement d'armée, le 15<sup>e</sup> corps, qu'avait réuni le général de La Motte-Rouge, battait en retraite après le combat d'Artenay; Orléans était occupé par le corps bavarois de Von der Thann; Chartres ouvrait ses portes, et Châteaudun, malgré l'énergique résistance de ses habitants, était pris et incendié. Choisi (2 novembre 1870), pour remplacer le général Pourcet à la tête du 16<sup>e</sup> corps, sous les ordres de d'Aurelle de Paladines, Chanzy établit son quartier général à Marchenoir, et imprima une activité toute nouvelle aux opérations : le 16<sup>e</sup> corps prit une part brillante à la bataille de Coulmiers, qui coûta aux Allemands 1,200 hommes mis hors de combat et 2,000 prisonniers, et força Von der Thann à quitter Orléans et à se retirer sur Etampes. Chanzy reçut, à ce sujet, du gouvernement, des lettres de félicitations exceptionnelles. Mais d'Aurelle ne sut pas user de la victoire; quand elle voulut reprendre l'offensive, l'armée de la Loire attaqua l'ennemi par fraction, se fit battre par lui en détail, et fut bientôt réduite à l'impuissance. Cependant Chanzy, qui venait de prendre le commandement en chef des 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> corps, devint la « 2<sup>e</sup> armée de la Loire », ne désespérait pas encore : pendant deux mois, il lutta avec une ardeur indomptable contre les armées de Von der Thann, du grand duc de Mecklembourg et du prince Frédéric-Charles, et fit preuve de talents militaires de premier ordre. « Nous nous félicitons de votre attitude, lui écrivait M. de Freycinet, et nous n'avons qu'un désir; c'est que vous puissiez la faire partager par tous ceux qui vous entourent. » A Beaugency, Josnes, Marchenoir et Origny, Chanzy arrêta le mouvement offensif des Allemands. En concentrant son armée entre Vierzon et le Mans, il put continuer une résistance des plus honorables, mais qui devenait chaque jour plus difficile. Les positions de Vendôme furent défendues pendant deux jours, le 14 et le 15 décembre, dans une suite d'engagements sérieux. Le 15 au matin, Chanzy adressait cet ordre du jour à son armée : « Pour nos nouveaux efforts, il faut l'ordre, l'obéissance, la discipline : non devoir est de l'exiger de tous; je n'y failirai pas. La France compte sur votre patriotisme; et moi, qui ai l'insigne honneur de vous commander, je compte sur votre courage, votre dévouement et votre persistance. » L'armée se battit jus-à la nuit : elle empêcha l'ennemi de traverser le Loir en détruisant le pont de Fréteval, et refoula les colonnes de Frédéric-Charles. Malheureusement nous ne pûmes tenir contre une vigoureuse attaque du 3<sup>e</sup> corps prussien; il fallut encore battre en retraite. Du moins, ce nouveau mouvement ré-

trogade fut-il, au dire de tous les historiens et de tous les critiques militaires, « une de ces belles et savantes retraites, où le général reste maître de ses troupes et qui ne ressemblent pas à une fuite. » Cette retraite, parallèle au front d'opérations, eut pour résultat d'empêcher les Allemands d'étendre au sud de la Loire et d'occuper Bourges. Le 19 décembre, Chanzy arrivait au Mans : il n'avait encore perdu ni le dessein ni l'espérance de dégager Paris. Les derniers efforts de son armée furent héroïques, mais de plus en plus infructueux. Le 11 janvier, Chanzy eut à tenir tête à la fois au prince Frédéric-Charles et au duc de Mecklembourg, commandant 180,000 hommes aguerris; la lutte devenait impossible; le général fut contraint de précipiter une retraite, qui, le lendemain, 12 janvier, devint une déroute. Il abandonna le Mans avec les approvisionnements qu'il renfermait, et la ligne de la Sarthe, pour se réfugier derrière la Mayenne et se reformer à Laval. Encore lui fallut-il se défendre opiniâtement, pendant ce mouvement, contre les attaques incessantes de l'ennemi. L'armée de la Loire avait fait des pertes énormes; le 16<sup>e</sup> et le 17<sup>e</sup> corps se voyaient « réduits au delà de toute expression; » 18,000 soldats, 6 machines et plus de 200 wagons tombaient au pouvoir des Allemands. Infatigable toutefois, après avoir reposé ses troupes à Laval et reconstitué son armée, le général se préparait à reprendre l'offensive quand l'armistice fut signé. Appelé à Paris par le gouvernement, le 9 février, il traversa les lignes prussiennes avec un sauf-conduit, et rendit compte au général Le Flô, ministre de la guerre, de ses opérations militaires. Dès le 10 février, de retour à Laval, il porta son quartier général à Poitiers, et établit son armée en demi-cercle, de Saumur à Nevers. « S'il ne pouvait garder cette ligne, a écrit M. Alfred Chuquet, il songerait à reculer sur le plateau de la Gâtine, de Saint-Maixent à Confolens, en appuyant sa droite aux montagnes du Limousin et son centre au massif de l'Auvergne. Il jugeait que l'Auvergne devait être le cœur de la résistance. » Le lendemain du jour où il avait arrêté ces dispositions, Chanzy apprit que le département des Ardennes l'avait élu, le 8 février, représentant à l'Assemblée nationale, par 41,225 voix (57,130 votants, 90,295 inscrits.) Partisan de la lutte à outrance, il s'en fit l'avocat passionné dès les premières séances. Il était venu prendre place au centre gauche de l'Assemblée, après avoir confié provisoirement au général Colomb le commandement supérieur de toutes les forces de l'Ouest. Le général vota, le 1<sup>er</sup> mars 1871, contre les préliminaires de paix. Pendant les négociations, il aurait voulu donner à son opinion le retentissement de la tribune, et il avait composé un discours qu'il ne prononça point. M. Grévy, président de l'Assemblée, lui ayant fait remarquer que la question ne pouvait être soulevée avant le retour de Thiers. Au moment du transfert de l'Assemblée à Versailles et de l'insurrection du 18 mars, comme le général Chanzy passait par Paris pour aller occuper son siège, il fut arrêté à la gare par ordre du comité central, mais presque immédiatement élargi. Il reprit donc sa place au centre gauche, s'abstint de se mêler aux discussions de politique pure, et se contenta d'intervenir dans les débats spéciaux intéressant l'armée. Le 14 juin, après que le général Trochu eut rendu compte de ses actes pendant le siège de Paris, Chanzy défendit à la tribune l'honneur des armées de la province, et exposa

« des faits et des appréciations que le gouvernement de Paris, dit-il, n'avait pu exposer, parce qu'il avait complètement ignoré pendant le siège de cette ville ce qui se passait dans les départements, » Président de la commission d'enquête chargée d'examiner la proposition Bamberger relative à la publication des travaux du conseil d'enquête sur les capitulations, il monta à la tribune (8 mai 1872) pour demander le renvoi à cette commission du projet de loi sur la formation du conseil de guerre qui devait juger le maréchal Bazaine. Chanzy prit une part importante aux débats sur la dissolution des gardes nationales, — il conclut comme rapporteur, à cette dissolution; — puis il parla dans la discussion de la nouvelle loi militaire, pour soutenir les sursis d'appel, et pour défendre le service militaire de cinq ans. Porté par ses collègues du centre gauche à la présidence de cette réunion, il prononça (9 mai 1872) un discours où il déclarait « accepter franchement, dans la forme et dans le fond, la République. » Après avoir voté pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée et pour le retour à Paris, le général Chanzy se tint à l'écart du monde parlementaire. On a dit qu'il avait incliné, depuis, vers la cause de la monarchie. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il s'abstint, au 24 mai 1873, dans le scrutin sur la démission de Thiers, qui lui avait confié, le 29 juillet 1872, le commandement du 7<sup>e</sup> corps d'armée, et qu'il accepta du maréchal Mac-Mahon (11 mai 1873), le gouvernement général de l'Algérie. Sa situation dans ce poste fut souvent fort délicate; il se trouva plus d'une fois en conflit avec la population, et un arrêté pris par lui le 29 mars 1874 et par lequel il mit en état de siège la commune d'Alger, provoqua de vives protestations. Sous son administration, les travaux publics de la colonie prirent une grande extension, plusieurs lignes de chemins de fer furent ouvertes, une Exposition algérienne fut inaugurée en 1876, etc.

Il fut inscrit par la gauche de l'Assemblée nationale, en décembre 1875, sur la liste des sénateurs inamovibles, et fut élu au 2<sup>e</sup> tour de scrutin, par 345 voix sur 690 votants. Chanzy ne prit qu'une faible part aux travaux de la Chambre haute. En 1876, il se prononça, à propos du projet sur la collation des grades pour le ministère centre-gauche formé par Dufaure: arrivé trop tard d'Alger pour déposer son bulletin, il déclara que ce bulletin aurait été favorable au ministre de l'instruction publique. En 1873, il parut deux fois à la tribune, la première fois pour dire qu'il acceptait le texte d'un amendement de M. Lucet sur l'état de siège de l'Algérie en cas de guerre; la seconde fois (19 mars), pour entretenir le Sénat de la situation de la colonie. Il se défendit du reproche d'avoir modifié par des décrets la direction centrale des affaires de l'Algérie. Au congrès pour l'élection du président de la République (30 janvier 1879), les monarchistes donnèrent 99 voix au général Chanzy, qui n'était pas candidat, et qui protesta par une lettre à M. Gailly, sénateur des Ardennes. Quelques jours après (13 février 1879), le président Grévy nommait ambassadeur de France à Saint-Petersbourg son concurrent sans le vouloir. Il fut bien accueilli par le czar. Lors de l'arrestation à Paris du nihiliste Hartmann, par ordre de M. Andrieux (décembre 1879), les journaux reconnuent l'habileté dont le général Chanzy fit preuve dans les négociations qui terminèrent

heureusement cette affaire. Le 22 août 1878, Chanzy avait été promu grand croix de la Légion d'honneur. Lorsque fut formé le ministère Gambetta (14 novembre 1881), le général donna sa démission d'ambassadeur, et revint en France prendre le commandement du 6<sup>e</sup> corps d'armée. Aussi les comptes rendus des séances du Sénat ne citent le plus souvent son nom que sous la rubrique: *n'ont pas pris part aux votes*. Une seule fois, durant l'année 1882 (29 juillet), Chanzy parut à la tribune du Sénat pour défendre la discipline militaire qu'il jugeait menacée par une proposition du commandant Labordère, ainsi conçue: « Néanmoins l'obéissance militaire n'étant due qu'aux ordres donnés pour l'exécution des lois et des règlements militaires et pour le bien du service, il n'y a ni crime, ni délit lorsque le refus s'applique à un ordre dont l'exécution serait un acte qualifié crime par la loi et s'il se produit en temps de paix avec l'étranger. » C'est à Châlons-sur-Marne, au siège de son commandement du 6<sup>e</sup> corps, que mourut subitement le général Chanzy: il se préparait à se rendre aux funérailles de Gambetta. Celles du général eurent lieu le 9 janvier par les soins de l'État et aux frais du trésor public. Le général Billot, ministre de la guerre, avait proposé qu'elles fussent célébrées à Paris, aux Invalides. Mais Mme Chanzy exprima le désir que la cérémonie fût faite à la cathédrale de Châlons, et qu'ensuite le corps fut transporté à Buzancy. Une allocution fut prononcée dans l'église par l'évêque de Châlons; puis, sur la place de la cathédrale, MM. Eugène Pelletan, au nom du Sénat, Philippoteaux, maire et député de Sedan, au nom du département des Ardennes, Neveux, au nom du conseil général de ce même département, les généraux Lallemand et Vuillemot, enfin le ministre de la guerre prononcèrent l'éloge du défunt. — Une statue du général Chanzy, ayant le caractère d'un monument commémoratif en l'honneur de la deuxième armée de la Loire, a été érigée au Mans.

**CHAPEL (JACQUES-MARIE-LOUIS-DENIS DE)**, député de 1837 à 1842, né à Douai (Nord), le 14 juillet 1786, mort à Nîmes (Gard), le 21 juin 1849, appartenait à une ancienne famille italienne du nom de Capello, et était fils de Jacques de Chapel, écuyer, lieutenant en 1733, et de Louise-Florence de Buissey, fille d'un président à mortier au parlement de Douai, conseiller du roi. Propriétaire à Alais (Gard), M. de Chapel devint maire de cette commune en 1829, et participa à divers travaux d'utilité publique qui y furent exécutés. Partisan de la monarchie de juillet, il fut élu, le 4 novembre 1837, député du 3<sup>e</sup> collège électoral du Gard (Alais), par 187 voix (323 votants, 399 inscrits), et réélu par le même collège, le 2 mars 1839. Il siégea dans la majorité conservatrice et vota avec elle.

**CHAPEL D'ESPINASSOUX (ANTOINE-SIMON)**, député de 1830 à 1831, né à Marvejols (Lozère), le 13 avril 1777, mort en 1847, était, sous la Restauration, président du tribunal de Marvejols, conseiller général de la Lozère et chevalier de la Légion d'honneur. Il fut élu, le 23 juin 1830, député de la Lozère, au collège de département, par 148 voix (258 votants, 292 inscrits), se décida (septembre 1830), à prêter serment au gouvernement nouveau, et siégea jusqu'à la fin de la législature. Il mourut président du tribunal de Marvejols.

**CHAPELAIN (VINCENT)**, député au Consei

des Cinq-Cents, né aux Epesses (Vendée), le 22 décembre 1757, mort à Fontenay-le-Comte (Vendée), le 27 juillet 1818, était propriétaire et conseiller municipal de sa commune, lorsqu'il fut élu, le 22 vendémiaire an IV, député de la Vendée au Conseil des Cinq-Cents, par 37 voix. Il est inexact, comme le prétendent certains biographes, qu'il ait été auparavant député suppléant à la Convention. Il siégea à droite, demanda qu'on mit fin à la guerre de la Vendée « suscitée, disait-il, par le Conseil lui-même, » qu'on relevât de leurs ruines Chollet et plus six cents communes incendiées, et dénonça le général Turreau comme le principal auteur de ces dévastations. Turreau fut traduit devant un conseil de guerre, mais fut acquitté; on attribue à la peur que cet acquittement inspira à Chapelain une tentative de suicide commise par ce dernier, le 24 décembre 1796. Après sa guérison, il reprit sa place au Conseil, et proposa de déclarer inéligibles les rebelles graciés. Nommé sous-préfet par le gouvernement consulaire, il occupa peu de temps ce poste, et revint en Vendée, où il mourut sous la Restauration.

**CHAPELLE DE JUMILHAC** (HENRY-FRANÇOIS-JOSEPH, BARON), député de 1815 à 1820, né à Cubjac (Dordogne), le 31 août 1752, mort dans son château de Grigneville (Seine-et-Oise), le 7 juillet 1820, suivit la carrière militaire, servit au régiment d'Artois-cavalerie, fut ensuite chargé de plusieurs missions diplomatiques, et séjourna quelque temps à la cour de Prusse. De retour en France, il fut promu colonel et envoyé à Lisbonne comme conseiller d'ambassade. Gendre du marquis de Launay, gouverneur de la Bastille, tué en 1789, il avait obtenu la survivance de la fonction de son beau-père. Le baron de Jumilhac n'émigra pas, et se fit oublier jusqu'en 1814; il reçut alors de Louis XVIII la croix de Saint-Louis avec le brevet de maréchal de camp. Élu le 22 août 1815, au collège de département, député de Seine-et-Oise, par 89 voix (164 votants, 251 inscrits), il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, et appuya la proposition Lachèse-Murel, tendant à replacer entre les mains du clergé catholique les registres de l'état-civil. Il vota de même avec le côté droit pendant la législature suivante, ayant été réélu le 4 octobre 1816, par 87 voix sur 165 votants, 249 inscrits. Il avait fait imprimer des *Réflexions sur l'état des finances* (1816), et avait fourni quelques articles aux mémoires de la Société d'agriculture et des arts du département de Saône-et-Loire.

**CHAPELLE DE JUMILHAC** (ODET-ARMAND-FRANÇOIS-MARIE, DUC DE RICHELIEU, pair de France, né à Paris, le 19 décembre 1804, mort à Nice (Alpes-Maritimes), le 24 février 1890, était le parent du précédent et le fils d'Antoine-Pierre-Joseph Chapelle de Jumilhac (1764-1826) qui fut lieutenant-général de cavalerie sous la Restauration. Il était aussi le neveu, par sa mère, du duc de Richelieu, pair de France et ministre, qui mourut en 1822 sans postérité; ce fut à ce titre qu'il entra lui-même à la Chambre des pairs le 23 septembre 1830. (En vertu d'une ordonnance du roi en date du 27 décembre 1818, Odet de Jumilhac avait acquis le droit de succéder au titre de duc de Richelieu et à la dignité de pair.) Il siégea à la Chambre haute jusqu'en 1848, sous le nom de duc de Richelieu. — Chevalier de la Légion d'honneur.

**CHAPER** (PIERRE-ACHILLE-MARIE), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Paris, le 5 mai 1795, mort à Paris, le 28 juillet 1874, avait appartenu à l'administration sous Louis-Philippe, comme préfet de la Côte-d'Or et de la Loire-Inférieure. Admis à la retraite, il fut élu par les conservateurs, le 18 mai 1849, représentant de la Côte-d'Or à l'Assemblée législative, le 6<sup>e</sup> sur 8, par 40,713 voix (92,095 votants, 118,503 inscrits), siégea à droite, et appuya de son vote toutes les propositions émanées de la majorité monarchiste de l'Assemblée: lois contre les clubs et sur le cautionnement, loi sur l'instruction publique, loi restrictive du suffrage universel, etc. Il ne se rallia pas au coup d'État de 1851.

**CHAPER** (CAMILLE-EUGÈNE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Grenoble (Isère), le 17 janvier 1827, avait appartenu à l'armée. Il quitta le service avec le grade de commandant du génie en 1867, et s'occupa d'industrie. Il reprit du service pendant la guerre et contribua à la défense de Paris. Élu le 8 février 1871, représentant de l'Isère à l'Assemblée nationale, le 12<sup>e</sup> et dernier, par 52,068 voix (92,816 votants, 192,174 inscrits), M. Chaper siégea au centre droit, rédigea le rapport sur les opérations du siège de Paris, parla dans la discussion sur la loi militaire, et vota avec les conservateurs: pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant, pour la démission de Thiers, contre le retour à Paris, contre la dissolution, pour le septennat, pour l'état de siège, pour le ministère de Broglie, contre les amendements Wallon et Pascal Duprat. Il se rallia au vote des lois constitutionnelles, le 25 février 1875.

**CHAPONNET** (NICOLAS), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Bar-sur-Seine (Aube) en 1750, mort vers 1815, homme de loi à Bar-sur-Seine, devint, à la Révolution, maire de cette ville. Le département de l'Aube le choisit (7 septembre 1791) pour député à l'Assemblée législative, le 3<sup>e</sup> sur 9, par 294 voix (354 votants). Il y vota avec la majorité. Plus tard Chaponnet fut élu (23 vendémiaire an IV) administrateur du département de l'Aube; il fut nommé, le 9 floréal an XI, conseiller d'arrondissement.

**CHAPOT** (JEAN-JACQUES-FRANÇOIS), représentant aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, né au Vigan (Gard), le 5 décembre 1811, mort à Venise (Italie), le 8 février 1856, était avocat au Vigan. Il se signala par l'ardeur de ses opinions légitimistes, et fut élu, le 23 avril 1848, sur la même liste que MM. de Larcy, Reboul, Béchard, etc., représentant du Gard à l'Assemblée constituante, le 10<sup>e</sup> et dernier, avec 50,026 voix (103,556 votants, 116,415 inscrits). Il vota, le plus souvent, avec la majorité et exceptionnellement, sur certaines questions, avec la gauche: contre le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour la proposition Rateau, pour l'expédition de Rome, contre l'amnistie des transportés, pour l'abolition de l'impôt sur les boissons. Réélu le 13 mai 1849, par le même département, représentant à l'Assemblée législative le 5<sup>e</sup> sur 8, avec 50,597 voix (91,741 votants, 121,533 inscrits), il fut secrétaire de l'Assemblée, fit partie de la majorité anti-républicaine,

mais combattit la politique de L.-N. Bonaparte. Il protesta nettement contre le coup d'Etat, qui le rendit à la vie privée.

**CHAPPE (IGNACE-URBAIN-JEAN)**, député à l'Assemblée législative de 1791, né à Laval (Mayenne), le 26 novembre 1762, mort à Paris, le 25 janvier 1829, frère de l'inventeur du télégraphe aérien, était procureur de la commune de Mans, lorsqu'il fut élu, le 5 septembre 1791, député de la Sarthe à l'Assemblée législative, le 9<sup>e</sup> sur 10, par 208 voix sur 377 votants. Son rôle politique fut très effacé; il aida surtout son frère dans ses travaux télégraphiques, et lorsque la Convention eut autorisé l'essai de la nouvelle invention, le 4 avril 1793, il organisa les postes de l'Étoile et de Belleville, qui furent détruits et brûlés par la populace. La première ligne télégraphique fut établie à Paris, par ses soins, en 1794, et il fut nommé à cette occasion, avec ses deux autres frères, administrateur des lignes télégraphiques, qui s'étendirent successivement à Strasbourg, Lille, Brast, Lyon, etc. Après la mort de son frère, il fut nommé, en 1806, administrateur général des télégraphes et créé chevalier de la Légion d'honneur le 12 octobre 1814. Il fut mis à la retraite en 1823.

**CHAPPON (PIERRE-JACQUES)**, représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848 et 1849, né à Meaux (Seine-et-Marne), le 13 juillet 1788, mort à Paris, le 6 juin 1849, faisait à Meaux le commerce des farines. Président du tribunal de commerce et chef de bataillon de la garde nationale, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de Seine-et-Marne à l'Assemblée constituante, le 6<sup>e</sup> sur 9, par 43,158 voix (31,011 votants, 96,947 inscrits). Il siégea à droite, et vota avec les conservateurs de l'Assemblée: 9 août, pour le rétablissement du cautionnement; 20 août, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causseidière; 1<sup>er</sup> septembre, pour le rétablissement de la contrainte par corps; 18 septembre, contre l'abolition de la peine de mort; 7 octobre, contre l'amendement Grévy; 2 novembre, contre le droit au travail; 25 novembre, pour l'ordre du jour de félicitations à Cavaignac; 12 janvier 1849, pour la proposition Kéateu; 21 mars, pour l'interdiction des clubs; 16 avril, pour le crédit destiné à l'expédition de Rome; 2 mai, contre l'amnistie des transportés; 18 mai, contre l'abolition de l'impôt sur les boissons. M. Chappon venait d'être réélu (13 mai 1849), le 5<sup>e</sup> sur 7, représentant du même département à l'Assemblée législative, par 31,963 voix (70,837 votants, 93,983 inscrits), quand il mourut le 6 juin, au début de la session.

**CHAPSAL (JEAN-ANTOINE)**, député au Conseil des Anciens, né à Riom (Puy-de-Dôme), le 24 septembre 1753, mort à Riom, le 1<sup>er</sup> avril 1834, était fils de Jean Chapsal, conseiller du roi et receveur des tailles de l'élection de Riom. Il entra, le 14 avril 1773, au régiment royal de Berry-cavalerie; quand la Révolution éclata, il avait le grade de lieutenant. Commandant en second du 1<sup>er</sup> bataillon du Puy-de-Dôme en 1791, puis adjudant général de brigade (an II) et général de division (an III), il commanda, sous Jourdan, l'avant-garde de l'armée de Sambre-et-Meuse, et assista sous les ordres de Kléber au siège de Maëstricht (1794). Il fit, en outre, les campagnes de Suisse et d'Italie, et fut placé à la tête des divisions de Lyon et de Dijon. Élu, le 23 germinal an VI, député du Puy-de-Dôme

au Conseil des Anciens, il devint questeur de l'Assemblée. Plus tard, il se rallia au gouvernement de la Restauration; une ordonnance royale du 15 avril 1816 le nomma chevalier de Saint-Louis et commandeur de la Légion d'honneur. — En 1814, le général Chapsal fit paraître à Riom, des *Observations sur l'infanterie française* (brochure de 38 p.).

**CHAPT.** — Voy. RASTIGNAC (MARQUIS DE).

**CHAPTAL (JEAN-ANTOINE, COMTE DE CHANTELOUP)**, membre du Sénat conservateur, ministre, pair des Cents-Jours et pair de France, né à Saint-Pierre-de-Nogaret (Lozère), le 4 juin 1756, mort à Paris le 29 juillet 1832, fit ses études aux collèges de Mende et de Rodez, et destiné à la médecine par sa famille, se rendit chez un de ses oncles, médecin distingué et professeur à l'École de médecine de Montpellier. Il suivit en même temps les leçons de chimie de Peyre au Jardin des Plantes, fut reçu docteur en 1777, et vint à Paris où ses relations avec l'abbé Delille, avec Fontanes, Lermière et d'autres, faillirent l'entraîner vers la littérature; il s'adonna cependant définitivement à la chimie, et, grâce à l'influence de M. de Joubert, trésorier des États du Languedoc et de l'archevêque de Narbonne, fut bientôt pourvu d'une chaire de chimie, créée en sa faveur à l'École de médecine de Montpellier. Les applications industrielles qu'il s'empressa de tirer d'une science qui était avant lui de pure curiosité, lui valurent le cordon de Saint-Michel et des lettres de noblesse (1789). Ses *Éléments de chimie* (1790), dans lesquels il préconisait les théories nouvelles de Lavoisier, furent traduits en plusieurs langues.

Sollicité par quelques gouvernements étrangers, il refusa de quitter la France et, lorsque la Révolution éclata, en adopta avec ardeur les principes. Ayant pris la défense des Girondins dans son *Dialogue entre un Montagnard et un Girondin*, il fut arrêté après le 31 mai 1793, relâché au bout de quelque temps, et appelé à Paris par le comité de salut public, qui lui donna les fonctions de directeur des ateliers de salpêtre de Grenelle, où il rendit les plus grands services, en assurant l'approvisionnement des arsenaux. Cette poudrière avait été installée pour produire huit milliers de poudre par jour; Chaptal lui en fit produire jusqu'à trente milliers. Il fut chargé ensuite de réorganiser l'École de médecine, et fut nommé professeur à l'École polytechnique à sa fondation. Puis il retourna à Montpellier, où il devint administrateur du département de l'Hérault, et revint définitivement à Paris, après avoir été admis à l'Institut (3 brumaire an IV).

Il créa près de Paris de nouvelles manufactures de produits chimiques, et ne résista pas, au moment du coup d'État de brumaire, aux avances de Bonaparte, qui le nomma conseiller d'État, puis, après la retraite de Lucien, ministre de l'intérieur par intérim, le 15 brumaire an IX, et ministre titulaire le 1<sup>er</sup> pluviôse suivant. Chaptal créa des chambres de commerce, des écoles de métiers, améliora l'assistance publique, réorganisa les monts-de-piété, rétablit les sœurs hospitalières, et fonda la Société centrale de vaccine. Chargé concurremment de l'administration de l'instruction publique, du 3 nivôse an VIII au 20 ventôse an X, il prépara un plan de réorganisation générale (brumaire an XI), qui fut écarté, et dans lequel il réclamait « la liberté pour chacun d'ouvrir des écoles pour les enfants de tous ceux qui n'auraient pas pour l'instituteur public le degré

de confiance nécessaire ». Les exigences de l'empereur l'obligèrent, assure-t-on, à donner sa démission de ministre de l'intérieur, le 20 thermidor an XII; ou l'en dédommagea par la croix de la Légion d'honneur (9 vendémiaire an XIII), par le cordon de grand officier (25 prairial suivant), par un siège au Sénat conservateur (19 thermidor de la même année); il devint trésorier de la haute Assemblée. Créé comte de l'Empire le 26 avril 1808 (sa belle terre de Chanteloup fut, à cette occasion, érigée en majorat), grand-croix de la Légion d'honneur le 9 avril 1813, il fut envoyé à Lyon, le 26 décembre suivant, comme commissaire extraordinaire. Il n'abandonna la ville qu'à l'arrivée des Autrichiens, adhéra à la déchéance de l'empereur, et se tint à l'écart pendant la première Restauration. Le retour de l'île d'Elbe le rappela à la vie publique; directeur général du commerce et des manufactures (31 mars 1815), ministre d'Etat (18 avril), pair des Cent-Jours (2 juin), il ne conserva ces fonctions que jusqu'à son second retour des Bourbons, qui le rayèrent du nombre des pairs. Mais les services qu'il avait rendus et qu'il était encore prêt à rendre en dehors de la politique, le firent entrer à l'Académie des sciences, lors de la réorganisation de mars 1816, au conseil général des hospices (1817), et à la Chambre des pairs (5 mars 1819), où il se montra le constant défenseur des libertés constitutionnelles. Il siégea à la Chambre haute jusqu'à sa mort, et prêta serment à la monarchie de Juillet. Des revers de fortune attristèrent ses dernières années. Comme chimiste, Chaptal a simplifié la fabrication de l'acide sulfurique, donné la formule de l'alun artificiel, trouvé les procédés de la teinture du coton en rouge, vulgarisé la culture du pastel, appliqué le chlore au blanchiment des pâtes de papier, développé la fabrication du sucre de betteraves, inventé un vernis pour les poteries, perfectionné les procédés de distillation du vin, etc. On lui doit un grand nombre de publications sur des matières scientifiques, agricoles et de chimie industrielle.

**CHAPTAL** (JEAN-BAPTISTE-MARIE, VICOMTE), fils du précédent, représentant à la Chambre des Cent-Jours pour l'industrie, né à Montpellier (Hérault), le 15 septembre 1782, mort à une date inconnue, étudia la chimie dans le laboratoire de son père, et se livra aux entreprises industrielles. Pendant le blocus continental, les fabriques de savon de Marseille souffraient de la pénurie et du prix élevé des sodes. Chaptal établit en Provence un vaste établissement de fabrication de sodes par la décomposition du sel marin, et rendit la prospérité aux savonneries. Il possédait aussi un établissement aux Ternès (Paris), fut nommé maire de Neuilly en 1813, membre du conseil général des manufactures en 1814, et fut élu, le 8 mai 1815, représentant de la Seine, à la Chambre des représentants, pour l'industrie, par 62 voix sur 112 votants et 216 inscrits. La politique le tenta peu, et il ne fit pas partie d'autres législatures. Juge suppléant au tribunal de commerce en janvier 1817, membre de la Chambre de commerce de Paris en mars 1818, il fut élu juge au tribunal de commerce en décembre de la même année. Il obtint, pour ses produits une médaille d'or à l'exposition des produits de l'industrie française (1819), et fut, à cette occasion, décoré de la Légion d'honneur (28 août).

**CHAPUY** (HYACINTHE-ADRIEN-JOSEPH, CHEVALIER), député au Conseil des Cinq-Cents et

au Corps législatif de l'an XI à 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Carpentras (Vaucluse), le 2 mars 1764, mort à Paris, le 28 novembre 1817, appartenant, sous l'ancien régime, à la congrégation des *doctrinaires* ou prêtres de la doctrine chrétienne, congrégation séculière qui fut supprimée par la Révolution. Chapuy adopta les idées nouvelles, devint administrateur à Carpentras, et fut élu, le 28 vendémiaire an IV, par 55 voix, député de Vaucluse au Conseil des Cinq-Cents. Le Conseil l'autorisa dans la séance du 6 thermidor, à figurer comme témoin, avec d'autres représentants, à la réquisition de l'accusateur public du tribunal criminel du Gard, dans le procès d'un nommé Messonnier, prévenu de conspiration. Le 9 brumaire an VI, il combattit le projet qui tendait à assimiler aux émigrés français les habitants du ci-devant Comtat, sortis de leur pays avant sa réunion à la France : « Ce sont tous des ouvriers, dit-il, de petits marchands ou de vieux serviteurs. Grossir la liste des malheureux, quand la paix vient rendre le bonheur au monde, ce ne peut être l'intention des représentants d'un grand peuple. » Le 8 floréal, il prit part à la discussion sur les théâtres, et demanda que par un règlement les théâtres fussent tenus de ne point éloigner de leur répertoire les chefs-d'œuvre de Corneille, Racine, etc. Chapuy se rallia à la politique de Bonaparte qui le nomma (5 frimaire an X) secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône. L'année d'après (6 germinal an XI), une décision du Sénat conservateur l'appela à représenter le département de Vaucluse au Corps législatif : cette fonction lui fut confirmée le 8 mai 1811; il siégea ainsi pendant toute la durée de l'Empire. Il fut, de plus, élu, le 13 mai 1815, représentant à la Chambre « des Cent-Jours » par l'arrondissement de Carpentras, avec l'unanimité des votants (au nombre de 18). Membre de la Légion d'honneur du 4 frimaire an XII, Chapuy avait été créé chevalier de l'Empire le 23 janvier 1809.

**CHAPUYS DE MONTLAVILLE** (BENOIT-MARIE-LOUIS-ALCESTE, BARON), député de 1833 à 1848 et sénateur du second Empire, né à Tournus (Saône-et-Loire), le 19 septembre 1800, mort à Chardonnay, près Mâcon (Saône-et-Loire), le 9 février 1868, d'une vieille famille du Mâconnais, fit ses études à Lyon, publia, à 25 ans, une *Histoire du Dauphiné*, et collabora à plusieurs journaux politiques de la région. Le 1<sup>er</sup> juin 1833, il fut élu député par le 7<sup>e</sup> collège électoral de Saône-et-Loire, avec 162 voix sur 275 votants et 365 inscrits, contre M. Leveau (109 voix) en remplacement de M. Guillemant-Mailly, démissionnaire. Il siégea à gauche et vota avec l'opposition antidynastique, jusqu'à la révolution de février 1848, ayant été successivement réélu, le 21 juin 1834 par 166 voix sur 294 votants et 396 inscrits, contre M. Alexandre de Ségur (114 voix); le 4 novembre 1837, par 225 voix sur 325 votants et 457 inscrits, contre M. Lorin (94 voix); le 2 mars 1839, par 236 voix sur 337 votants et 450 inscrits, contre M. Henri Boutelier (83 voix); le 9 juillet 1842, par 234 voix sur 246 votants et 447 inscrits; et le 1<sup>er</sup> août 1846, par 278 voix sur 292 votants et 464 inscrits.

Maire de la commune de Chardonnay, conseiller général du canton de Beaurepaire de 1842 à 1848, puis du canton de Lugny de 1855 à 1863, il réclama, dès 1841, le suffrage universel, dans son livre : *Réforme électorale : le principe et l'application*. Il se prononça, dans

la dernière séance de la Chambre, en février 1848, pour la régence de la duchesse d'Orléans. Le gouvernement du prince L.-Napoléon l'appela à la préfecture de l'Isère (décembre 1849), où il se montra administrateur habile, puis à celle de la Haute-Garonne (1852), où il releva les croix abattues en 1831, et s'appliqua à faire observer le repos du dimanche. Un décret impérial du 4 mars 1853 le fit entrer au Sénat. Lors de la discussion de l'adresse de 1861 (mars), il proposa l'établissement d'un impôt spécial sur le roman-feuilleton, et l'interdiction de la vente des journaux de romans, afin d'arracher les Français « aux excitations de l'imagination, brillante faculté quand elle s'exerce sous l'inspiration du bon sens, flamme qui brûle et qui sème l'incendie autour d'elle, quand elle est abandonnée à sa seule nature. » Officier d'académie, grand officier de la Légion d'honneur (1867), commandeur de St-Grégoire-le-Grand, de Charles III d'Espagne et des saints Maurice et Lazare, il était aussi membre titulaire de l'Académie de Lyon, et membre correspondant des Académies de Dijon, Bordeaux, etc. On a de lui, outre les ouvrages déjà cités, *Étude sur Timon* (1838); *Lamartine, vie publique et privée* (1843), etc.

**CHAPUYS DE MONTLAVILLE** (ANTOINE-GUSTAVE), fils du précédent, député au Corps législatif de 1863 à 1866, né à Lyon (Rhône), le 13 décembre 1824, mort à Chardonnay (Saône-et-Loire), le 15 octobre 1866, entra dans l'administration, et fut successivement maire de Chardonnay (1849-1851), sous-préfet de Nantua le 1<sup>er</sup> décembre 1851, de Trévoux le 9 mai 1852, de Brignoles le 7 juin 1854. Démissionnaire le 23 novembre 1855, il se présenta, le 1<sup>er</sup> juin 1863, avec l'appui officiel du gouvernement, aux élections du Corps législatif, et fut élu député de la 4<sup>e</sup> circonscription de Saône-et-Loire par 18,906 voix (22,890 votants, 32,433 inscrits). Il fit partie de la majorité dynastique et fut remplacé à sa mort (1866) par M. Boutelier. Chevalier de la Légion d'honneur (1852) et commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

**CHARAMAULE** (HIPPOLYTE-MELON-VICTOR), député de 1831 à 1842, représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848 et 1849, né à Méze (Hérault), le 13 avril 1794, mort à Lunas (Hérault), le 23 janvier 1866, étudia le droit et se fit, comme avocat, dans son département d'origine et dans toute la région, une réputation brillante. Les idées démocratiques qu'il professait n'avaient pas lui à sa notoriété : elles firent de lui, le 5 juillet 1831, le candidat de l'opposition à la Chambre des députés, dans le 2<sup>e</sup> collège de l'Hérault (Montpellier). Élu, Charamaule prit place à l'extrême gauche, et s'associa à toutes les manifestations de ce groupe contre la politique ministérielle, entre autres au célèbre « compte-rendu » de 1832. Lors du renouvellement du 21 juin 1834, il échoua dans le 6<sup>e</sup> collège de l'Hérault (Lodève) avec 141 voix contre 148 accordées à l'élu, M. Fumeron d'Ardeuil; mais l'élection de ce dernier ayant été annulée, les électeurs appelés à un nouveau scrutin, le 20 septembre 1834, donnèrent 155 voix à M. Charamaule sur 302 votants et 386 inscrits, contre 144 seulement à M. Fumeron d'Ardeuil. Redevenu député, Charamaule continua de voter avec l'opposition démocratique et de combattre le parti doctrinaire. Il obtint encore sa réélection le 4 mars 1839, avec 205 voix (397 votants) contre 192 à M. Fumeron d'Ardeuil, et fit partie de la

Chambre des députés jusqu'en 1842. A cette date, il ne se représenta point. Toutefois il lutta, dans son département, contre le système politique dont Guizot était le représentant, se déclara en mainte occasion pour la réforme électorale, et prit une active part à la campagne des banquets en 1847 : c'est par son initiative et sous sa présidence que fut organisé celui de Montpellier. A la révolution de Février, Charamaule adhéra à la République, et la proclama à Montpellier comme président de la commission exécutive qui s'était formée à l'Hôtel-de-ville. Nommé commissaire du gouvernement provisoire dans l'Hérault, il eut comme tel une attitude et des procédés administratifs qui lui aliénèrent le parti avancé; sur les plaintes que ce parti lui adressa, Ledru-Rollin, donna pour successeur à Charamaule, M. Brives, son futur collègue à la Constituante (21 mars 1848). Les républicains modérés portèrent alors Charamaule comme candidat aux élections du 23 avril, et le firent passer, le 3<sup>e</sup> sur 10, avec 50,028 voix. Membre du Comité de législation, Charamaule prit plusieurs fois la parole dans l'Assemblée, et attacha son nom à divers amendements qui tendaient à assurer la liberté de la presse; il vota : le 9 août 1848, puis le 20 avril 1849 contre le rétablissement et le maintien du cautionnement des journaux. Il se prononça aussi avec les démocrates : le 18 septembre 1848, pour l'abolition de la peine de mort; le 7 octobre, pour l'amendement Grévy; le 22 janvier 1849, contre le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour. Mais dans presque toutes les autres questions, Charamaule se rapprocha de la majorité de droite; c'est ainsi qu'il vota les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, le rétablissement de la contrainte par corps, l'interdiction des clubs, l'expédition de Rome, etc. Il fut réélu le 13 mai 1849, représentant à l'Assemblée législative, en tête de liste, par le même département, avec 37,675 voix (82,706 votants, 125,151 inscrits), et alla prendre place dans les rangs de la majorité conservatrice. Cependant, il se sépara fréquemment de ses voisins de droite pour voter avec la minorité, ce qui a fait dire à Victor Hugo : « Charamaule est un homme de haute taille à la figure énergique et à la parole convaincue; il votait avec la gauche, mais siégeait parmi la droite. A l'Assemblée il était voisin de Montalembert et de Riancey. Il avait quelquefois avec eux de vives querelles que nous voyions de loin et qui nous égayaient (*Histoire d'un crime*). » S'étant déclaré favorable au maintien de la constitution républicaine, il combattit, aux approches du coup d'État, la politique de l'Elysée, et compta, lors du Deux-Décembre, parmi les représentants qui descendirent dans la rue pour tenter de s'opposer à l'acte du président. Il se trouva avec Victor Hugo, Edgar Quinet, Baudin, Théodore Bac, Armand de l'Ariège, etc., à la réunion du numéro 70 de la rue Blanche : « Il était vêtu d'une sorte de caban militaire en drap bleu, et armé. » (*Histoire d'un crime*, tome I). Il suivit avec Victor Hugo les boulevards du Temple et Saint-Martin, essayant de soulever la foule contre le coup d'État; puis il se rendit aux barricades. Charamaule se tint à l'écart jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 1863, époque à laquelle il obtint, comme candidat d'opposition au Corps législatif, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de l'Hérault, 3,116 voix contre 19,631 accordées à l'élu, M. Pargézy, candidat officiel. Deux opposants recueillirent également : M. Doumet, 4,914 voix, et M. Brives, 1,902. Il vint ensuite dans la vie privée. Néanmoins le nom de Cha-

ramaule fut rappelé à l'attention publique le 27 mai 1879, Victor Hugo ayant posé, d'ailleurs sans succès, la candidature de son ancien collègue à un siège de sénateur inamovible.

**CHARBONNEL** (JOSEPH-CLAUDE-MARGUERITE-JULES, COMTE DE SALÈS), pair de France, né à Dijon (Côte-d'Or), le 24 mars 1776, mort à Paris, le 10 mars 1846, entra à l'école militaire de Châlons, ensortit dans l'artillerie, fut envoyé à l'arsenal d'Auxonne en 1792, et destitué par les représentants en mission. Réintégré, parce qu'on manquait d'officiers de son arme, et envoyé à Toulon, il repoussa les Anglais qui voulaient surprendre les îles d'Hyères, passa comme capitaine à l'armée des Alpes, puis à celle du Rhin, où il commanda la 3<sup>e</sup> division d'artillerie. Il dirigea les batteries devant Luxembourg, et assista au siège d'Elmrenbretstoin. Désigné pour l'expédition d'Égypte, il concourut à la prise de Malte et à celle d'Alexandrie, se battit à Chebreis et aux Pyramides (où il fut fait chef de bataillon), commanda l'artillerie au Caire, et, atteint d'une ophthalmie, se prépara à rentrer en France. Pris par les Turcs pendant la traversée, il fut conduit à Janina, accompagna Ali-Pacha dans plusieurs expéditions, et parvint à s'échapper et à gagner Corfon, puis la France (1803). Le gouvernement consulaire le nomma lieutenant-colonel, puis colonel du 6<sup>e</sup> d'artillerie légère, chef d'état-major au 32<sup>e</sup>, avec lequel il fit la campagne de 1805 et de 1806, et se distingua à Léna. Blessé au dessus du genou, au passage du Bug, il suivit quand même l'armée en Pologne, se battit à Eylau, et commanda le bombardement de Königsberg. La capitulation de cette place lui valut la plaque de commandeur de la Légion d'honneur, et, peu après, le titre de baron de l'empire (10 septembre 1808), et le grade de général de brigade. Il assista encore aux batailles d'Eckmühl, de Ratisbonne et d'Essling, et, à la conclusion de la paix, fit partie de la commission française de délimitation des frontières entre la Bavière et l'Autriche. De là, il se rendit en Espagne, à la tête de l'artillerie du corps du maréchal Ney, prit part au siège d'Almeida, aux combats de la Sierra d'Alcola, de Miranda de Corvo, de Fuente-d'Ognoro, etc., et, après des preuves de courage qui lui valurent les éloges du commandant en chef, revint en France, et suivit la grande armée en Russie en qualité de chef d'état-major général de l'artillerie. Il se battit à Witepsk, à la Moskowa, courut nuire d'artillerie la place de Dantzig, fut nommé général de division (15 mars 1813), et, attaché encore au corps de Ney, prit part aux batailles de Lutzen et de Bautzen. Battu à Leipsig, à la tête des débris de l'armée de Silésie, il fit la campagne de France, fut présent à Arcis-sur-Aube, à Monterau, à la Ferté-sous-Jouarre, à Nogent. Le gouvernement de la Restauration le nomma inspecteur général de l'artillerie, et président de la commission d'armement, après lui avoir conféré le titre de comte (24 janvier 1814). Le gouvernement de Juillet l'appela à la pairie, le 25 décembre 1841; il monta quelquefois à la tribune, par exemple, lors de la discussion du projet de loi sur la chasse (22 mai 1843), et comme rapporteur du projet d'établissement d'un port à Saint-Nazaire (15 juillet 1845).

**CHARBONNEL** (FÉLIX-JOSEPH-LOUIS-MARIE DE), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Lyon (Rhône) le 29 mars 1797, mort à Paris le 27 juin 1848, suivit la carrière des armes et fut officier, de hussards.

Retraité avec le grade de chef d'escadron, et officier de la Légion d'honneur, il fut élu représentant de la Haute-Loire à l'Assemblée constituante, le 23 avril 1848, sans s'être porté candidat, le 7<sup>e</sup> sur la liste républicaine modérée, par 21,808 voix sur 54,802 votants et 72,701 inscrits; beaucoup de bulletins de vote portaient, joints à son nom, la qualification de « père du peuple » ou « ami des ouvriers ». Il siégea peu de temps à l'Assemblée, et son nom ne figure pas dans les scrutins les plus importants. Dès le début de l'insurrection de juin, il se joignit aux représentants et aux officiers qui marchèrent aux barricades pour combattre les insurgés. Il se trouvait, le 25 juin, à l'attaque de la barricade de la place de la Bastille, et y fut frappé mortellement comme le général Négrier, et à côté de lui. Le numéro du *Journal le Siècle*, du 29 juin 1848, contient cette mention : « Nous avons publié les noms des représentants qui ont été victimes de la lutte terrible dont Paris a été le théâtre. M. de Charbonnel a succombé aux suites de la blessure qu'il a reçue à côté du général de Négrier. »

**CHARBONNIER** (JOSEPH), membre de la Convention, né à Toulon (Var) en 1721, mort à Toulon le 14 août 1807, était directeur des vivres de la marine à Toulon, quand il fut élu, le 4 septembre 1792, membre de la Convention par le département du Var, le 2<sup>e</sup> sur 8, avec 310 voix sur 491 votants. Il prit place à la Montagne, vota, dans le procès de Louis XVI, contre l'appel au peuple et contre le sursis, et répondit au 3<sup>e</sup> appel nominal : « Si j'étais sûr que demain les puissances de l'Europe reconnaissent de bonne foi la République française, je voterais, à cette condition, la grâce de Louis; mais si elles font des préparatifs, ne vous y trompez pas, c'est uniquement pour le remettre sur le trône. Non, ce n'est pas assez d'avoir renversé l'idole, il faut la briser, pour la ravir tout-à-fait à ses stupides adorateurs. Il reste encore des préjugés; il existe dans quelques esprits une vieille idolâtrie pour la royauté. Le roi que vous avez à juger fut un tyran, un assassin; ses forfaits sont sans nombre; il a mérité la mort; le salut de la patrie exige qu'il la subisse, l'intérêt public le demande : je vote pour la mort. »

Accusé, après la chute de Robespierre, d'avoir provoqué une insurrection à Marseille dans le but de délivrer les Jacobins enfermés au fort Saint-Jean, il fut traduit à Toulon devant une commission militaire, et, malgré l'absence de preuves, détenu au fort Lamalgue jusqu'à l'amnistie de brumaire an IV. A cette époque, il reprit ses fonctions dans la marine, jusqu'à sa mort.

**CHARDEL** (CASIMIR-MARIE-MARCELLIN-PIERRE-CÉLESTIN), député de 1828 à 1831 puis de 1833 à 1834, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 21 mai 1777, mort à Paris, le 9 février 1847, fit son droit et entra dans la magistrature. Juge-suppléant au tribunal civil de la Seine en 1806, juge titulaire en 1809, il fut un des premiers à signer en 1814 la déclaration suivante :

« Le tribunal de première instance exprime au Sénat et au gouvernement provisoire sa profonde reconnaissance pour le décret qui prononce la déchéance de Napoléon *Bonaparte* (sic). Il forme le vœu le plus ardent pour que le sceptre de Louis XVI soit replacé dans les mains de Louis XVIII, son légitime successeur. »